



15 et 22 mars

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 (premier tour) et le dimanche 22 mars 2020 (second tour).

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et se rendre dans le bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.

Le bureau 1 est situé dans la salle Théophile Rigail (près de l'église), le bureau 2 à l'école de la Pâturelle.

A noter :

VOUS DEVEZ PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
- Permis de chasser avec photographie,

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

VOTE PAR PROCURATION

Toute personne qui le souhaite, peut procéder au vote par procuration. Celui-ci consiste à choisir un autre électeur (appelé mandataire) pour voter à sa place. Cet électeur doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

L'établissement de la procuration est gratuit. Il faut se présenter à l'une des autorités suivantes : tribunal d'instance, commissariat de police ou gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

Pour établir une procuration, il convient de fournir un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) et remplir un formulaire où sont précisées des informations concernant le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance).

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances...).

Le jour du scrutin, le mandataire se présentera dans le bureau de vote de l'électeur empêché muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en son nom.

Les démarches pour établir une procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement des dossiers par les mairies.

Les rendez-vous de Mars / Avril

Du 6 au 8 mars

Opération Hauts de France Propres «Mobilisons-nous pour nettoyer notre région !»

Avec Hauts-de-France propres 2020, la Région, en partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs, poursuit son engagement en faveur de la préservation de notre environnement.

Afin d'organiser le ramassage des déchets dans la commune, la Municipalité vous donne rendez-vous le dimanche 8 mars, à 10 heures, place de l'Eglise.

Le matériel de sécurité (chasubles fluorescentes) et celui nécessaire au ramassage des déchets (sacs poubelles, gants, etc...) sera fourni à tous les participants.

Inscriptions souhaitées en mairie au 03 21 10 08 50.



Dimanche 15 mars

Départ du dégomme de la Saint Patrick

L'association Opale Classic Cars de Boulogne-sur-Mer regroupe une vingtaine de propriétaires de voitures anciennes (cabriolet, roadster, coupé ou deux portes d'avant 1980) et a choisi la commune de Baincthun comme lieu de rassemblement et de départ du circuit touristique du « 23e Dégomme de la Saint Patrick ».

Rendez-vous à 9 h 15, sur le parking de l'Espace les Carrières.



Dimanche 29 mars

Bainc'TRAIL Découvrez la forêt domaniale de Boulogne à votre rythme

La commune de Baincthun, en partenariat avec le Département et le groupe de presse Nord-Littoral organise pour la première fois un trail dans la forêt domaniale de Boulogne. Trois distances sont proposées aux participants : 10, 19 et 31 km empruntant en grande partie les parcours créés par la commune. Le Village-départ et arrivée est situé à l'Espace «Les Carrières», 71 route de Desvres.

Horaires de départ : 9 h pour le 31 km, 10 h pour le 19 km et 11 h pour le 10 km.

Les inscriptions sont prises en ligne avec paiement sécurisé uniquement sur le site www.bainctrail.com jusqu'au vendredi 27 mars 2020 à 12 heures.

Des informations complémentaires et l'arrêté d'interdiction de circulation seront prochainement mis en ligne sur le site de la commune www.baincthun.fr



Lundi 13 avril

Chasse aux œufs

Tous les enfants de la commune (de moins de 12 ans) sont invités à participer à la chasse aux œufs organisée par la municipalité et l'association des Amis de Baincthun. Ne ratez pas le rendez-vous fixé à 11 heures en face de l'école (prévoir un petit panier et des bottes suivant la météo).



Du 14 au 24 avril

Centre de loisirs



En partenariat avec les communes de Conteville et La Capelle-les-Boulogne, le centre de loisirs accueillera les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances de Pâques. Les inscriptions sont ouvertes dès à présent sur le portail citoyen du site internet de la commune.

Dates à retenir

Samedi 30 mai

« Découverte de la faune et de la flore des prairies du Boudoir »



Avec le soutien de la Municipalité, le Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas-de-Calais a récemment acquis les prairies du Boudoir.

Ces prairies humides et les haies qui les entourent seront préservées et des actions en faveur de la Biodiversité entreprises.

Venez découvrir avec l'équipe du Conservatoire la faune et la flore de cet espace naturel à côté de chez vous, le 30 mai, de 10 h à 12 h. Inscriptions obligatoires avant le 29 mai, à 12 heures au 03 22 89 63 96 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) ou par mail : reservation@cen-hautsdefrance.org

Dimanche 31 mai

Passage de l'épreuve cyclotouriste « Lille-Hardelot »

Le parcours de l'édition 2020 de la randonnée cycliste Lille-Hardelot traversera notre commune avec près de 7000 participants (plus d'informations dans nos prochaines brèves).



Lundi 1^{er} Juin



Brocante de Macquinghen

L'association des Amis de Baincthun organise sa traditionnelle braderie-brocante du lundi de Pentecôte, de 8 h à 18 h, rue de Macquinghen. Inscriptions en mairie à partir du 15 avril.

Vie pratique

Remise des dictionnaires

La municipalité offre un dictionnaire à tous les enfants entrant en sixième à la rentrée 2020. Les élèves non scolarisés à l'école de la Pâturèle de Baincthun sont priés de s'inscrire en mairie avant le 4 mai prochain.



Ramassage des déchets verts



De mars à novembre, un ramassage des déchets verts sera effectué tous les mois dans toutes les communes de l'agglomération. A Baincthun, ceux-ci auront lieu les 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre et 11 novembre.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site officiel www.baincthun.fr

Les Offices Religieux

Tous les samedis de mars et avril : messe à 18 h à Saint-Martin
Le dimanche : messe à 10 h

Mars

Dimanche 1^{er} La Capelle
Dimanche 8 Baincthun
Dimanche 15 La Capelle
Dimanche 22 Baincthun

Avril

Dimanche 5 La Capelle (Rameaux)
Dimanche 12 Baincthun (Pâques)
Dimanche 19 Pernes
Dimanche 26 Echinghen

Mairie de Baincthun - Tél. 03 21 10 08 50

Directeur de la Publication : Stéphane Bourgeois / Comité de Rédaction : Nadège Lacheré, Sabine Dupont, Stéphanie Lefèvre, Muriel Legrand, Sylviane Legoff, Marie-José Luzinar, Cécile Raux.

Brèves
Mars-Avril 2020